GOLFE 2

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail — Liberté — Patrie

COMMUNE GOLFE 2

PLAN DE GESTION DES DÉCHETS 2024 – 2028

Mairie de la Commune Golfe 2

Stratégie communale pour une gestion durable des déchets

Document modèle — Version 1.0

MODÈLE — DONNÉES ET BUDGET INDICATIFS À AJUSTER

SOMMAIRE

1. Contexte et diagnostic de la situation actuelle
2. Objectifs stratégiques du plan 2024-2028
3. Axes d'intervention et actions prioritaires
4. Programme d'actions pluriannuel
5. Budget prévisionnel pluriannuel
6. Indicateurs de suivi et d'évaluation
7. Gouvernance et pilotage du plan
8. Validation

1. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

ATTENTION — Les données chiffrées de diagnostic, le programme d'actions et le budget présentés dans ce document sont indicatifs et fournis à titre de modèle. Ils doivent être ajustés sur la base d'un diagnostic réel de terrain et des données effectivement disponibles pour la Commune Golfe 2.

La gestion des déchets solides constitue un enjeu majeur de salubrité publique et de préservation de l'environnement pour la Commune Golfe 2. La croissance démographique et l'urbanisation rapide du territoire communal génèrent une production croissante de déchets ménagers et commerciaux, que le dispositif actuel de collecte peine à absorber intégralement.

180 t/j Déchets produits (estimation)	**58 %** Taux de collecte actuel	**42 %** Déchets non collectés / brûlés
0 % Taux de tri à la source	**6** Points de regroupement existants	**3** Camions de collecte en service

Principales difficultés identifiées

— Couverture incomplète du service de collecte, notamment dans les quartiers périphériques ;

— Insuffisance du parc de véhicules et de matériel de pré-collecte ;

— Absence de tri à la source et de filière de valorisation des déchets ;

— Persistance de pratiques de brûlage et de dépôts sauvages dans certaines zones ;

— Faible niveau de sensibilisation de la population aux enjeux de salubrité publique ;

— Ressources financières limitées dédiées au service de gestion des déchets.

2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PLAN 2024-2028

Le présent plan vise à doter la Commune Golfe 2 d'une stratégie structurée et progressive de gestion des déchets sur la période 2024-2028, articulée autour des objectifs stratégiques suivants :

1. Porter le taux de collecte des déchets de 58 % à 85 % de la population desservie d'ici 2028 ;
2. Introduire et développer le tri à la source et les filières de valorisation (recyclage, compostage) ;
3. Mettre fin progressivement aux pratiques de brûlage et de dépôts sauvages de déchets ;
4. Renforcer les infrastructures et équipements dédiés à la collecte et au traitement des déchets ;
5. Sensibiliser durablement la population aux enjeux d'hygiène publique et de salubrité ;
6. Consolider le cadre réglementaire, institutionnel et financier du service de gestion des déchets.

3. AXES D'INTERVENTION ET ACTIONS PRIORITAIRES

Axe 1 — Pré-collecte et collecte des déchets

Étendre la couverture de la collecte à l'ensemble des quartiers de la Commune et améliorer la régularité du service.

— Cartographier les circuits de collecte et identifier les zones non desservies ;

— Renforcer le parc de camions de collecte et le matériel de pré-collecte (charrettes, bacs) ;

— Étendre le réseau de points de regroupement dans les quartiers périphériques ;

— Contractualiser avec des opérateurs privés de pré-collecte dans les zones difficiles d'accès.

Indicateur cible : Taux de collecte porté de 58 % à 85 % d'ici 2028.

Axe 2 — Tri, valorisation et recyclage

Introduire le tri à la source et développer des filières locales de valorisation des déchets recyclables et organiques.

— Expérimenter le tri à la source dans deux quartiers pilotes dès 2025 ;

— Mettre en place un centre de tri de proximité pour les déchets plastiques et métalliques ;

— Développer une filière de compostage des déchets organiques issus des marchés ;

— Nouer des partenariats avec des structures de recyclage et des coopératives de récupérateurs.

Indicateur cible : Taux de valorisation des déchets porté à 20 % d'ici 2028.

Axe 3 — Traitement et élimination finale

Sécuriser l'élimination finale des déchets résiduels dans des conditions conformes aux normes environnementales.

— Réaliser un diagnostic du site de dépôt actuel et de ses impacts environnementaux ;

— Aménager une aire de transit contrôlée avant évacuation vers le site de traitement autorisé ;

— Mettre fin progressivement aux pratiques de brûlage sauvage des déchets ;

— Étudier la faisabilité d'un partenariat intercommunal pour le traitement final.

Indicateur cible : Fin des pratiques de brûlage sauvage recensées d'ici 2027.

Axe 4 — Infrastructures et équipements

Doter la Commune des infrastructures et équipements nécessaires à une gestion durable des déchets.

— Acquérir des bacs à ordures pour les ménages, marchés et bâtiments publics ;

— Construire ou réhabiliter des points de regroupement normalisés ;

— Renouveler et entretenir le parc de véhicules de collecte ;

— Équiper les agents de collecte en matériel de protection individuelle.

Indicateur cible : 100 % des marchés communaux équipés de points de collecte normalisés d'ici 2026.

Axe 5 — Sensibilisation et éducation environnementale

Faire évoluer les comportements des ménages et des acteurs économiques en matière de gestion des déchets.

— Organiser des campagnes annuelles de sensibilisation dans les quartiers et les écoles ;

— Former des relais communautaires pour l'animation de proximité ;

— Diffuser des messages de sensibilisation via les radios locales et les réseaux sociaux ;

— Instituer une journée communale annuelle de salubrité publique.

Indicateur cible : Une campagne de sensibilisation par trimestre à partir de 2024.

Axe 6 — Gouvernance, réglementation et financement

Renforcer le cadre institutionnel, réglementaire et financier de la gestion des déchets au niveau communal.

— Adopter un arrêté communal sur la gestion des déchets et les sanctions applicables ;

— Instaurer une taxe d'enlèvement des ordures ménagères adaptée à la capacité contributive des ménages ;

— Créer un comité de pilotage du plan de gestion des déchets ;

— Rechercher des financements auprès des partenaires techniques et financiers.

Indicateur cible : Comité de pilotage opérationnel dès le premier trimestre 2024.

4. PROGRAMME D'ACTIONS PLURIANNUEL

Le tableau ci-dessous présente la répartition indicative des actions prioritaires sur la période 2024-2028. Les cases vertes indiquent les années de mise en œuvre prévues pour chaque action.

Axe	Action	2024	2025	2026	2027	2028
Axe 1	Extension de la collecte à tous les quartiers	■	■	■	■	■
Axe 1	Renforcement du parc de camions	■	■		■	
Axe 2	Tri à la source (quartiers pilotes)		■	■	■	■
Axe 2	Centre de tri de proximité			■	■	■
Axe 2	Filière de compostage		■	■	■	■
Axe 3	Diagnostic du site de dépôt actuel	■				
Axe 3	Aire de transit contrôlée		■	■		
Axe 4	Acquisition de bacs à ordures	■	■	■		
Axe 4	Réhabilitation des points de regroupement		■	■	■	
Axe 5	Campagnes de sensibilisation	■	■	■	■	■
Axe 6	Arrêté communal et taxe d'enlèvement	■				
Axe 6	Comité de pilotage du plan	■	■	■	■	■

5. BUDGET PRÉVISIONNEL PLURIANNUEL

ATTENTION — Les montants ci-dessous sont fictifs et donnés à titre indicatif pour illustrer la structure du budget. Ils doivent être remplacés par des estimations réelles, établies sur la base de devis et d'études techniques. Montants exprimés en millions de F CFA.

Axe	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Axe 1 — Collecte	25.0 M	30.0 M	20.0 M	22.0 M	15.0 M	112.0 M
Axe 2 — Tri et valorisation	5.0 M	18.0 M	22.0 M	15.0 M	12.0 M	72.0 M
Axe 3 — Traitement final	8.0 M	20.0 M	15.0 M	6.0 M	5.0 M	54.0 M
Axe 4 — Infrastructures	20.0 M	25.0 M	18.0 M	10.0 M	6.0 M	79.0 M
Axe 5 — Sensibilisation	6.0 M	6.5 M	7.0 M	7.0 M	7.5 M	34.0 M
Axe 6 — Gouvernance	4.0 M	3.0 M	3.0 M	3.0 M	3.0 M	16.0 M
TOTAL ANNUEL	**68.0 M**	**102.5 M**	**85.0 M**	**63.0 M**	**48.5 M**	**367.0 M**

Le coût global indicatif du plan sur la période 2024-2028 s'établit à 367 000 000 F CFA, avec une montée en charge des investissements sur les deuxième et troisième années, correspondant à la phase de déploiement des infrastructures de tri et de traitement.

6. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

La mise en œuvre du plan fait l'objet d'un suivi annuel sur la base des indicateurs suivants, comparant la situation de référence (2023) aux valeurs cibles fixées pour 2028 :

Indicateur	Référence 2023	Cible 2028
Taux de collecte des déchets	58 %	**85 %**
Taux de valorisation (tri/recyclage/compost)	0 %	**20 %**
Nombre de points de regroupement normalisés	6	**18**
Nombre de campagnes de sensibilisation / an	1	**4**
Taux de recouvrement de la taxe d'enlèvement	n.d.	**70 %**

7. GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU PLAN

La mise en œuvre du plan est placée sous l'autorité du Maire et s'appuie sur les instances suivantes :

Comité de pilotage

Présidé par le Maire ou son délégué, le comité de pilotage réunit les responsables des services techniques, financiers et d'hygiène de la Commune, ainsi que des représentants de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Il se réunit trimestriellement pour examiner l'état d'avancement du plan et arbitrer les priorités.

Service technique en charge des déchets

Chargé de la mise en œuvre opérationnelle des actions, du suivi des indicateurs et de la coordination avec les prestataires et opérateurs de collecte.

Rapportage

Un rapport annuel de mise en œuvre du plan est présenté au Conseil communal, retraçant les actions réalisées, les indicateurs atteints et les ajustements nécessaires pour l'année suivante.

8. VALIDATION

Le présent Plan de gestion des déchets 2024-2028 est adopté par délibération du Conseil communal de la Commune Golfe 2. Il pourra faire l'objet de révisions périodiques pour tenir compte de l'évolution du contexte, des résultats obtenus et des opportunités de financement.

Adopté à Lomé, le _____

Le Maire de la Commune Golfe 2

+228 72 83 99 96 • contact@golfe2.mairie.tg